

Calculette d'aide à la répartition lors de l'application du scrutin de liste (valable pour les élections des délégués des conseils municipaux)

Une calculette d'aide à la répartition des sièges lors de l'application d'un scrutin de liste est mise à votre disposition. L'usage de cette calculette n'est pas obligatoire.

Elle calcule la répartition des sièges au scrutin de liste et peut être utilisée pour l'élection des délégués des conseils municipaux ainsi que pour leurs suppléants.

Le fichier est disponible au format .ods.

Dans un premier temps, saisissez dans le premier onglet « Synthèse » le nombre de sièges à pourvoir (délégués + suppléants) puis pour chaque liste, le nombre de suffrages obtenus (les cases à saisir sont en vert).

Au terme de ces saisies, si le message "**PROBLEME**" apparaît en rouge en bas de la calculette (case E33), c'est que deux listes ont obtenu la même moyenne pour la répartition du dernier siège (le total de sièges pourvus est alors supérieur au chiffre escompté et n'apparaît donc pas dans la colonne E « Nombre de sièges »).

Dans ce cas, le deuxième onglet « Détail de la répartition » vous indique le détail de la répartition, et met en rouge la colonne où plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution d'un siège. Vous devez attribuer ce dernier siège à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (article R. 141 du code électoral). Dans le cas où ces listes ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Exemple : 15 délégués sont à répartir entre 3 listes

- liste 1 : 12 voix
- liste 2 : 10 voix
- liste 3 : 5 voix

Les listes 2 et 3 ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège : c'est pourquoi un message d'erreur apparaît. Dans l'onglet « Détail de la répartition », le dernier délégué est attribué à la fois à la liste 2 et à la liste 3 ; ce problème est signalé par la couleur rouge. Toutefois, la calculette n'est pas capable d'attribuer ce dernier siège, qu'elle attribue aux deux listes. La répartition provisoire est la suivante :

- liste 1 : 7 délégués
- liste 2 : 6 délégués
- liste 3 : 3 délégués

Le total de délégués est trop élevé (16 au lieu de 15) : ce nombre apparaît donc en rouge.

Comme la liste B (10 voix) a obtenu plus de suffrages que la liste C (5 voix), c'est elle qui emporte le dernier siège et il convient de retirer 1 siège à la liste C par rapport à la répartition annoncée par la calculette :

- liste 1 : 6 délégués au quotient + 1 délégué à la plus forte moyenne = 7 délégués
- liste 2 : 6 délégués au quotient + 1 délégué à la plus forte moyenne (puisqu'elle a obtenu plus de suffrages que la liste 3) = 6 délégués
- liste 3 : 2 délégués au quotient + 0 délégué à la plus forte moyenne (puisqu'elle a obtenu moins de suffrages que la liste 2) = 2 délégués